

Québec, le 21 février 2006

Me Michel Huart, avocat général
Canadien National
935, de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9

**Objet : Projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage
de produits liquides dans Montréal-Est.**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 13, 14 et 15 février derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. De quelle façon le Canadien National évalue les risques d'accidents associés au transport des matières dangereuses, notamment en rapport aux activités de Canterm terminaux canadiens ?
2. Par quels moyens votre organisme s'assure de la protection de la population environnante advenant un accident technologique majeur ?
3. Quel est le nombre quotidien de trains et de wagons circulant dans le secteur des coopératives les Rives du Fleuve et le Fleuve de l'Espoir situées entre les rues Georges V, David et Notre-Dame et bordées de la voie ferrée du Canadien National ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 3 mars prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 13 mars prochain au même endroit que lors de la première partie.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat
de la commission



Renée Poliquin